

“ POUR EN SAVOIR PLUS

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dispose de documents gratuits d'informations et de sensibilisation des salariés téléchargeables sur :

www.reduisonsnosdechets.fr

Votre municipalité doit pouvoir vous informer sur les déchetteries les plus proches et les conditions d'acceptation des déchets.

“ RETROUVEZ TOUTE LA RÉGLEMENTATION JURIDIQUE LIÉE À LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE SITE DU LABEL :

www.moncoiffeursengage.com/aqir/fiches-juridiques



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**



→ Le service Prima Coiffure

0 800 800 195 Service & appel gratuits



Maîtrisez vos déchets

“ UNE RÉGLEMENTATION... DES OBJECTIFS

En ce qui concerne les orientations des politiques publiques en la matière, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 a pour objectif de :

- préciser les notions de base en matière de gestion, et d'élimination des déchets,
- renforcer les mesures à prendre en matière de prévention des déchets,
- encourager la valorisation des déchets et l'utilisation de matériaux valorisés afin de préserver les ressources naturelles.

Chaque Français produit aujourd'hui 1 kg de déchets par jour, soit 2 fois plus qu'en 1960

“ OBJECTIF RECYCLAGE EN 2020

- **Déchets ménagers et assimilés** : 50% de réemploi ou recyclage
- **Déchets de la construction et de la démolition** (à l'exclusion des matériaux géologiques naturels) : 70% de réemploi, recyclage ou valorisation matière en 2020



“ MIEUX TRIER LES DÉCHETS DANS VOTRE SALON... LA CLÉ DU SUCCÈS !

| CATÉGORIE | TYPE | QUI COLLECTE ? |
|--|---|---|
| Déchets dangereux | Bombes aérosol | Entreprise spécialisée Déchetterie Prestataire ou fournisseur |
| | Éléments souillés : tubes, bidons vides, cotons... | |
| | Gants utilisés | |
| | Objets piquants, tranchants | |
| | Néons, ampoules... | |
| | Gaz de climatisation | Société agréée par la préfecture pour l'entretien des climatisations |
| Déchets d'emballages | Cartouches d'encre | Associations caritatives Fournisseur |
| | Cartons, plastiques | Collectivité ou prestataire (mutualisation avec d'autres commerçants) |
| Déchets non dangereux | Verre non souillé | Points d'apport volontaire |
| Déchets équipements électriques et électroniques | Ordures ménagères, cheveux | Collecte communale |
| | Papiers, journaux, magazines... | Collecte communale et points d'apports volontaires |
| | Écrans informatiques, réfrigérateurs, sèche-cheveux | Reprise par fournisseur, revendeur, déchetterie |

“ 3... 2... 1... ÉVALUEZ VOTRE PRODUCTION ET AGISSEZ EN 3 ÉTAPES !

Étape 1 : identifiez les types de déchets présents et potentiels suivant les catégories précitées.

Étape 2 : recensez sur un mois les quantités évacuées par semaine, par sac de 50 et 100 litres par exemple pour uniformiser l'évaluation :

| Déchets | Nombre | Estimation mensuelle |
|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Ordures ménagères | Sacs de 50 l | |
| Déchets dangereux | Sacs de 100 l | |
| Emballages | Sacs de 100 l | |
| Équipements électriques électroniques | Nombre et types de pièces annuelles | |

Étape 3 : à partir de cette estimation annuelle, vous pouvez rechercher des mutualisations avec d'autres commerçants, prévoir le volume des poubelles, estimer le coût annuel...

“ POUR ÊTRE UN ACTEUR EFFICACE, 3 AXES DE PROGRÈS :

> Réduisez vos déchets à la source en privilégiant par exemple :

- les conditionnements en grande quantité
- la reprise des contenants vides par les fournisseurs

> Communiquez et informez

- sensibilisez les salariés : affichage, réunion d'information...
- informez vos clients sur les actions que vous engagez en limitant par exemple les sacs plastiques...

> Organisez le tri en interne avec des poubelles identifiées par codes couleur

Environ 36 tonnes,
c'est ce qu'un
salon moyen
produit en déchets
par an